

# Arrêté n° 24-109 ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT DES FORMATIONS

- Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu les articles L.611-2 et suivants, les articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-13,
- Vu la délibération du Conseil d'établissement en date du 13 juillet 2021, portant approbation du cadrage établissement des conseils de perfectionnement des formations,

Considérant que les composantes et établissements composantes procèdent à l'évaluation des formations qu'ils dispensent et que pour ce faire ils réunissent, pour chaque formation un conseil de perfectionnement dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement,

# LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

# Article 1 : Création

Le conseil de perfectionnement du Master Histoire, Civilisations, Patrimoine, rattaché à l'UFR Lettres et Sciences Humaines est créé pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

# **Article 2 : Composition**

Le conseil de perfectionnement est constitué de 12 membres :

# Représentants pédagogiques

- BERNIER, Hélène, Maîtresse de conférences en histoire ancienne
- DOSQUET, Émilie, Maîtresse de conférences en histoire moderne et responsable du Master Histoire, Civilisations, Patrimoine
- LESCURE, Jean-Claude, Professeur d'histoire contemporaine

#### Représentants du milieu professionnel

- COUDON, Clara, Professeure certifiée d'histoire-géographie au Lycée Jacques Prévert de Taverny
- PELTIER, Marie-Hélène, Directrice des Archives départementales du Val-d'Oise
- PRUCHNICKI, Vincent, Directeur du Musée d'Art et d'Histoire Pissarro-Pontoise
- **RENARD, Caroline**, Cheffe du service départemental d'Archéologie du Val d'Oise
- VENDEVILLE, Pol, Historien du patrimoine et Directeur de Chroniques Conseil (expertise en valorisation du patrimoine)

Représentant(s) étudiant(s)

- GATEAU, Éléna, étudiante de Master 2
- GIRARD, Maximin, étudiant de Master 1

## Représentant(s) administratif(s) ou technique(s)

- BAHEUX, Marie-Laure, Gestionnaire pédagogique du Master Histoire, Civilisations, Patrimoine et du Master Études européennes et internationales/Projets européens
- PAUMARD, David, Gestionnaire des collections de sciences humaines de la Bibliothèque universitaire des Cerclades

Le conseil élit en son sein un président.

# **Article 3: Quorum**

Pour pouvoir se réunir, le conseil de perfectionnement doit s'assurer de la représentation effective de chaque collège, soit 4 membres minimum.

#### **Article 4 : Publication**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Université.

# **Article 5 : Exécution**

Le directeur général des services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 24 mai 2024.

Le président de CY Cergy Paris Université Laurent Gatineau

Transmis au rectorat le : 24 mai 2024

Publié le : 24 mai 2024

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.